

Procès-verbal de la séance du Conseil Général de Cressier du 10 juin 2021 à 20h00, à la Maison Vallier

Présidence du Conseil général : Mme Melissa Cravero

Présences :	Effectif :	26	Excusé(s) :	Mme Michèle Charpié-Dewarrat
	À l'appel :	24		M. Luca Bertola
	Excusé(s) :	2		

Sont également présents :

M. Jean-Bernard Simonet, Président du Conseil communal

M. Michel Froidevaux, vice-Président du Conseil communal

Mme Isabelle Garcia, secrétaire du Conseil communal

Mme Laure Persoz, vice-secrétaire du Conseil communal

M. Joël Boulogne, membre du Conseil communal

M. Raphaël Constantin, administrateur communal

Mme Vanessa Pereira, chargée du procès-verbal

Excusée : Mme Christelle Petermann, comptable

Ordre du jour

1. Correspondance - Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 mars 2021 (pages 1 à 9)
3. Nomination du bureau du Conseil général
4. Rapport et adoption des comptes 2020
5. Rapport et arrêté muni de la clause d'urgence de CHF 34'000.00 pour des travaux dans la chaufferie du collège (pages 10 à 12)
6. Rapport et arrêté relatif à l'augmentation de la compétence financière du Conseil communal à CHF 30'000.00 (pages 13 à 15)
7. Rapport et arrêté relatif à une demande de crédit de CHF 580'000.00 pour la mesure 8 étape 2 du PGEE (pages 16 à 21)
8. Motion du Groupe Ensemble pour Cressier « Pour une amélioration de la biodiversité urbaine dans le village de Cressier » (pages 22 à 25)
9. Points en suspens – informations du Conseil communal
10. Divers

MOT DE BIENVENUE

Mme Melissa Cravero, Présidente :

Mesdames et Messieurs bonsoir,

J'espère que vous allez bien, je vous souhaite la bienvenue à ce Conseil général du 10 juin 2021. J'aimerais vous rappeler de bien parler dans le micro, s'il-vous-plaît, pour l'enregistrement du PV.

Si tout le monde est installé, nous pouvons commencer par le point 1 de l'ordre du jour.

1. CORRESPONDANCE - APPEL

Mme Melissa Cravero, Présidente :

Il n'y a pas de correspondance. Nous pouvons donc directement passer à l'appel.

Appel selon la liste des présences, par M. L. Demarta.

A l'appel : 24 personnes présentes et 2 personne excusées. La majorité absolue est à 13.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18.03.2021

Mme Melissa Cravero, Présidente :

Est-ce que ce PV appelle à des modifications de votre part ? Ce n'est pas le cas. Je vous demanderais donc de lever la main pour accepter ce PV.

Le PV est accepté à l'unanimité.

3. NOMINATION DU BUREAU DU CONSEIL GÉNÉRAL

Mme Melissa Cravero, Présidente :

Lors de l'élection du bureau, nous n'avions pas précisé que celui-ci serait nommé pour 18 mois. C'est pourquoi, d'entente avec les groupes, je vous propose de voter pour la nomination du bureau dans sa composition actuelle, pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 30 juin 2022.

Est-ce que quelqu'un souhaite la parole sur ce point ? Ce n'est pas le cas, donc je vous demanderais de bien vouloir lever la main pour voter le bureau dans cette composition.

La composition actuelle du bureau est acceptée à l'unanimité.

4. RAPPORT ET ADOPTION DES COMPTES 2020

Mme Melissa Cravero, Présidente :

Est-ce que cette entrée en matière est combattue ? Ce n'est pas le cas. Je vais donc laisser la parole au Conseil communal pour la lecture des comptes.

M. Michel Froidevaux, Conseiller communal :

Merci Madame la Présidente,

Nous allons passer en revue le cahier des comptes 2020, page après page. Comme d'habitude, je vous prie de bien vouloir m'interrompre si vous avez des questions ou si vous voulez faire part d'une réflexion ou autre.

Lecture du cahier des comptes

Mme Melissa Cravero, Présidente :

Merci beaucoup pour cette lecture. Est-ce qu'une Commission souhaite s'exprimer sur ces comptes ? Non. Est-ce qu'un groupe souhaite s'exprimer ?

Mme Brigitt Gyger, Présidente du groupe PLR :

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

C'est avec une certaine satisfaction que nous avons pris connaissance des comptes 2020 qui bouclent avec un excédent de charges de CHF 64'407.19, alors que le budget tablait sur un excédent de charges de CHF 169'838.-.

Plusieurs éléments expliquent la différence positive par rapport au budget.

Nous relevons tout d'abord la gestion rigoureuse de nos deniers publics par le Conseil communal. L'analyse des dépenses gérées uniquement ou principalement par la commune montre clairement que celles-ci sont très bien maîtrisées.

Le Covid-19 a bien entendu également fortement impacté les comptes 2020.

Ainsi les charges diminuent globalement de quelques CHF 87'000.- par rapport au budget, soit CHF 75'000.- en raison des réceptions, fêtes ou séances annulées et quelques CHF 12'000.- liés à l'entretien des salles louées.

Cependant, les charges augmentent globalement de quelques CHF 79'000.- par rapport au budget, soit CHF 29'000.- pour les frais de désinfectant, la mise à disposition d'une benne à carton, la vente des cartes journalières des CFF, l'éclairage du Château et des rondes supplémentaires assurées par EGS, CHF 29'000.- correspondant au loyer de 2 mois offert aux locataires liés par un bail et CHF 21'000.- dus à la non-location des différents locaux communaux.

Quant à la sécurité sociale, les subsides LAMal, les parts communales à l'aide sociale et au SSREDL ont été en outre bien inférieures aux prévisions budgétaires.

Les revenus fiscaux sont en revanche inférieurs aux prévisions. A relever encore un fait plutôt rare : la fonctionnelle péréquation financière et compensation des charges correspond à CHF 6.- près aux montants budgétés.

Les investissements réalisés en 2020 respectent parfaitement les dispositions de la loi sur les finances de l'Etat et des communes et du règlement communal sur les finances en matière de frein à l'endettement.

Encore un mot sur les indicateurs financiers qui montrent que notre taux d'endettement net et notre part des charges d'intérêts continuent d'être qualifiés de « bon ».

Notre proportion des investissements, le taux d'autofinancement ainsi que le poids des intérêts passifs sont faibles.

Sans changement, notre dette brute par rapport aux revenus ainsi que la dette nette par habitant restent « moyen » et la part du service de la dette acceptable.

Le résultat des comptes 2020, bien que qualifié selon les indicateurs financiers comme étant un déficit modéré, nous oblige à rester extrêmement vigilant.

Comme vous avez pu le lire dans la presse dernièrement, une étude menée par PwC révèle que les rentrées fiscales subiront une baisse significative en 2021 et que les mesures prises pèseront sur les comptes communaux pendant plusieurs années.

Pour conclure, nous remercions le Conseil communal, l'administrateur, la Commission financière et bien sûr la comptable pour la présentation bien commentée des comptes et du rapport précis et détaillé.

Le groupe PLR acceptera donc l'arrêté relatif aux comptes 2020 tel que présenté.

Merci de votre attention.

M. Pierre Geissbühler, Ensemble pour Cressier :

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Le groupe Ensemble pour Cressier a pris acte des comptes 2020 de la commune et les acceptera à l'unanimité. Notre groupe souhaite adresser ses sincères félicitations à l'administration pour la bonne tenue des comptes et pour la complétude des commentaires fournis qui ont permis de répondre aux questions qui ont été soulevées. D'une manière générale, nous soulignons l'excellente collaboration et la disponibilité de l'administrateur communal et de la comptable.

Malgré un exercice déficitaire – moins que prévu certes – nous souhaitons également souligner le respect des budgets en mains communales. Le Conseil communal a usé au mieux des crédits alloués et nous l'en remercions. Son souci d'une réelle transparence et d'un travail main dans la main avec le Conseil général est également très apprécié.

Si les comptes 2020, naturellement impactés par la pandémie de COVID-19, présentent une amélioration par rapport au budget, il convient de rester prudents, comme le mentionne le Conseil communal dans son rapport. Les conséquences de la crise se feront certainement plus brutales en 2021 et vraisemblablement au-delà. Crise qui accentuera encore les difficultés connues depuis quelques années pour boucler des budgets à l'équilibre.

En effet, si 2020 a vu les effets immédiats de la crise, avec notamment l'annulation de manifestations, qui ont in fine allégé les charges, les impacts sur les recettes fiscales se manifesteront eux dès cette année.

Si notre groupe n'a pas eu beaucoup de questions comptables et déplore malheureusement le peu de marche de manœuvre de la commune pour développer

d'avantage les services à la population, il s'est en revanche beaucoup interrogé sur les aspects économique et systémique de la situation de notre commune. En d'autres termes, notre groupe s'est inquiété de l'évolution des recettes fiscales, en particulier celles des personnes morales qui diminuent d'année en année. Pour 2020, ce sont CHF 138'000.- encaissés au titre d'impôts sur le bénéficiaire, contre un budget de CHF 240'000.-. Budget qui correspondait au montant encaissé en 2019. Pour rappel, ces recettes étaient de CHF 340'000.- en 2017.

Ces impôts bas des entreprises impliquent dès lors que ceux de la population doivent être maintenus à des niveaux élevés pour garantir un service public, et nécessitent, via la péréquation, un soutien des autres communes du canton pour plus d'un demi-million de francs. D'une manière générale et au vu de la faiblesse des revenus encaissés, notre groupe s'est interrogé sur le ratio entre les recettes fiscales et les nuisances subies par la population et l'environnement, que le tissu industriel cressiacois présente. Pollution des sols, de l'air, odeurs, risques d'accident majeur, nuisances sonores, importantes émissions de CO₂, impacts négatifs sur l'attractivité de la région et difficultés à attirer de nouveaux habitants sont autant d'éléments de nuisances qui présentent également, à plus ou moins long terme, un risque ou une charge financière importante.

Naturellement, la raffinerie est rapidement arrivée au cœur des débats et, sachant qu'à elle-seule elle représente près de 20% de la surface de la commune, hors forêts et champs, nous nous sommes interrogés sur le revenu par m² qu'elle produit et avons évoqué les multiples opportunités que pourrait proposer une utilisation alternative ou une reconversion de ces 29 hectares de terrain, en termes d'emplois, d'innovation et d'industries d'avenir.

Au final, le groupe Ensemble pour Cressier accepte les comptes, mais reste inquiet pour la situation économique au sens large de la commune.

Merci de votre attention.

Mme Melissa Cravero, Présidente :

Lecture de l'arrêté

Celles et ceux qui souhaitent accepter cet arrêté peuvent le faire en levant la main. L'arrêté est accepté à l'unanimité.

5. RAPPORT ET ARRÊTÉ MUNI DE LA CLAUSE D'URGENCE DE CHF 34'000.00 POUR DES TRAVAUX DANS LA CHAUFFERIE DU COLLÈGE

Mme Melissa Cravero, Présidente :

Est-ce que cette entrée en matière est combattue ? Ce n'est pas le cas. Est-ce que le Conseil communal souhaite apporter des précisions ? Non. Est-ce qu'une Commission souhaite s'exprimer ?

Mme Brigitt Gyger, Présidente de la Commission financière :

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

La commission financière a étudié la demande de crédit de CHF 34'000.- munie de la clause d'urgence pour la chaufferie du collège.

Le remplacement de l'échangeur thermique défectueux est nécessaire pour récupérer la chaleur des effluents gazeux et éviter une perte d'énergie. La pose d'un adoucisseur d'eau à l'introduction du bâtiment ainsi que le rinçage complet des canalisations et radiateurs du bâtiment permettront des économies de mazout et également la diminution des frais d'entretien des installations sanitaires.

Quant à la clause d'urgence, elle est indispensable pour pouvoir exécuter ces travaux durant les vacances scolaires d'été, travaux qui ne peuvent être réalisés en présence des élèves.

C'est à l'unanimité que la commission financière accepte cette demande de crédit de même que la clause d'urgence.

M. Luciano Cravero, Ensemble pour Cressier :

Notre groupe a été un peu surpris de devoir remplacer aussi vite un échangeur de chaleur qui avait déjà été changé juste avant la fin de la garantie. Le doute subsiste sur la qualité des travaux effectués en 2013, notamment sur l'indispensable rinçage de l'installation. Le Conseil communal suit ce projet avec attention et nous lui faisons toute confiance pour mener à bien les travaux et comprendre les raisons de cette nouvelle panne.

Nous avons également estimé que la clause d'urgence avait été demandée à bon escient par le Conseil communal.

C'est donc à l'unanimité que le groupe Ensemble pour Cressier soutient ce projet de réparation et d'amélioration du chauffage du collège.

M. Cédric Fuchs, PLR :

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Au vu de la nécessité des travaux et du fait que cette intervention doit se faire pendant les vacances scolaires, le groupe PLR accepte l'arrêté muni de la clause d'urgence de CHF 34'000.- pour les travaux dans la chaufferie du collège.

Mme Melissa Cravero, Présidente :

Je vous propose tout d'abord de voter la clause d'urgence. Cette clause sera acceptée si 2/3 des personnes votant l'acceptent. Celles et ceux qui sont d'accord d'accepter cette clause peuvent le faire en levant la main. La clause d'urgence est acceptée à l'unanimité.

Lecture de l'arrêté

Celles et ceux approuvent cet arrêté peuvent le faire en levant la main. L'arrêté est accepté à l'unanimité.

6. RAPPORT ET ARRÊTÉ RELATIF À L'AUGMENTATION DE LA COMPÉTENCE FINANCIÈRE DU CONSEIL COMMUNAL À CHF 30'000.00
--

Mme Melissa Cravero, Présidente :

Est-ce que cette entrée en matière est combattue ? Non. Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer sur ce point ? Non plus. Est-ce qu'une commission souhaite s'exprimer ?

Mme Brigitt Gyger, Présidente de la Commission financière :

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa récente séance, la commission financière a examiné l'augmentation de la compétence financière du Conseil communal.

Le montant proposé reste dans la limite suggérée par le Service des communes pour les communes entre 1000 et 3000 habitants. Il sera par ailleurs identique à la compétence appliquée par Cornaux ce qui évitera des retards dans la prise de certaines décisions liées au fonctionnement du TP2C.

Nous avons pris bonne note de l'engagement du Conseil communal d'informer la Commission financière des dépenses extraordinaires décidées dans le cadre de ses compétences, ceci conformément à l'art. 5.10 du Règlement général de commune.

C'est donc à l'unanimité que la commission financière accepte l'arrêté fixant la compétence financière du Conseil communal à hauteur de CHF 30'000.-.

M. Angelo Chittani, PLR :

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le règlement général des communes, ainsi que le règlement communal des finances, qui datent respectivement de 2010 et 2014, subiront prochainement une mise à jour. Avant que celles-ci ne soient réalisées, il semble en effet judicieux, pour des raisons d'harmonisation, de confort et de réactivité que le Conseil communal se voie octroyer cette augmentation des compétences financières.

En effet, avec une compétence financière limitée et inférieure aux communes avoisinantes, notre exécutif se voit pénalisé lorsqu'un cas d'urgence se présente ou lorsqu'une décision doit être prise de manière uniforme avec la commune de Cornaux, avec laquelle nous partageons des frais sur certains investissements.

Pour toutes ces raisons, le groupe PLR accepte à l'unanimité l'arrêté relatif à l'augmentation de la compétence financière du Conseil communal.

M. André Grandjean, Ensemble pour Cressier :

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Je parle simplement du point précédent. Si le Conseil communal avait eu suffisamment d'autonomie, de CHF 30'000.-, on y serait presque arrivé, sans la clause d'urgence. Augmenter la compétence financière du Conseil communal de CHF 20'000.- à 30'000.-, ça sert à ça finalement. C'est tout à fait raisonnable et, dans ce cas-là, on y serait presque arrivé.

Le fait de s'aligner sur les autres communes est un 2^{ème} point positif, donc Ensemble pour Cressier va accepter à l'unanimité cette demande du Conseil communal. Merci.

Mme Melissa Cravero, Présidente :

Lecture de l'arrêté

Celles et ceux qui acceptent cet arrêté peuvent le faire en levant la main. L'arrêté est accepté à l'unanimité.

7. RAPPORT ET ARRÊTÉ RELATIF À UNE DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 580'000.00 POUR LA MESURE 8 ÉTAPE 2 DU PGEE

Mme Melissa Cravero, Présidente :

Est-ce que l'entrée en matière est combattue ? Ce n'est pas le cas. Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'une Commission souhaite s'exprimer ?

M. Jérémie Veillard, Commission des SITP :

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La Commission des SITP s'est réunie la semaine passée pour discuter de cette demande de crédit, pour la rénovation du PGEE, sur la route des Malpieres. Nous devons rappeler que cette rénovation sera utile pour le nouveau quartier des Argilles et c'est pourquoi nous proposons d'accepter cet arrêté.

Mme Brigitt Gyger, Commission financière :

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La commission financière a examiné la demande de crédit à raison de CHF 580'000.- pour la réalisation de la 2^{ème} étape de la mesure 8 du PGEE.

Afin de réduire la quantité d'eau claire envoyée à la station d'épuration et par là de diminuer nos coûts de traitement des eaux, il est indispensable de poursuivre la réalisation des mesures du PGEE. Dans cette optique, nous saluons la collaboration avec le Groupe E qui permet de profiter de l'ouverture des routes nécessaire pour les travaux du CAD afin d'exécuter la mesure 8 étape 2 du PGEE.

C'est à l'unanimité que la commission financière préavis favorablement cette demande de crédit dont les dépenses n'interviendront pas avant 2022. A noter encore que les parts des frais liées aux eaux usées et aux eaux claires seront inscrites dans des chapitres autofinancés.

M. Laurent Demarla, Ensemble pour Cressier :

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Le groupe Ensemble pour Cressier a également étudié cet arrêté. Comme ce qui vient d'être dit, il a souligné que le montant est important, mais que c'est une dépense qui est prévue, que les dépenses liées au PGEE sont prévues depuis longtemps et nécessaires et rendues obligatoires par les réglementations cantonales, et surtout que c'est une opportunité à saisir de travailler en partenariat avec le Groupe E pour effectuer les travaux dans les routes. Ainsi une partie des frais sera économisée, donc c'est une opportunité à saisir et c'est un élément qui a été très bien organisé par les Conseillers communaux en charge. Donc le groupe Ensemble pour Cressier approuve cette proposition.

M. Jean-Luc Descombes, PLR :

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La demande de crédit de CHF 580'000.- pour la mesure 8 Etape 2 du PGEE est une somme importante pour notre commune. Mais en profitant des travaux prévus pour le CAD, pour alimenter le village en chauffage à distance, nous pouvons profiter de participer à cette fouille pour mettre à jour nos canalisations des eaux claires et usées, qui ont causé déjà

bien des soucis. De plus, une partie des travaux bénéficiera d'un subside cantonal et une partie de la fouille sera payée par le CAD. Le PLR acceptera ce crédit.

Mme Melissa Cravero, Présidente :

Lecture de l'arrêté.

Celles et ceux qui souhaitent accepter cet arrêté peuvent lever la main. L'arrêté est accepté à l'unanimité.

8. MOTION DU GROUPE ENSEMBLE POUR CRESSIER « POUR UNE AMÉLIORATION DE LA BIODIVERSITÉ URBAINE DANS LE VILLAGE DE CRESSIER »
--

Mme Melissa Cravero, Présidente :

Pour commencer, est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Non. Est-ce qu'une Commission souhaite dire quelque chose sur ce point ? Ce n'est pas le cas. Est-ce qu'un groupe souhaite s'exprimer ?

Mme Laila Cinotti, PLR :

Demande si la motion ne devrait pas demander une entrée en matière.

Mme Melissa Cravero, Présidente :

Si une motion demande une entrée en matière, est-ce que l'entrée en matière est combattue ? Ce n'est pas le cas. Vous pouvez donc vous exprimer au nom de votre groupe.

Mme Laila Cinotti, PLR :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Le PLR, dans son ensemble, a estimé que les propositions apportées méritaient d'être approfondies et que l'étude du projet-pilote se devait d'être menée à bien. Le PLR est d'accord de déléguer cette tâche au Conseil communal et donc d'accepter la motion, moyennant un amendement qui sera abordé plus loin.

Auparavant, nous souhaitons féliciter Ensemble pour Cressier pour la qualité du travail effectué pour présenter cette motion et pour l'utilisation de cet outil politique, inhabituel dans notre commune. Il nous semble d'ailleurs que les motions devraient être plus fréquemment utilisées par tous les partis, car c'est un excellent moyen de dynamiser la vie politique de notre village et aussi une opportunité de porter la voix de tous les habitants de Cressier. De ce fait, nous estimons que d'une manière générale, si une motion est acceptée par le Conseil général, cela en valide son bien-fondé. Ainsi, pour promouvoir cet outil et ne pas créer de précédent, nous souhaitons apporter l'amendement suivant à cette motion :

A la page 4 de la motion, il est inscrit : *« En tant que dépositaires de cette motion, le Parti Socialiste et les Vert-e-s de Cressier, proposent de financer entièrement ce projet-pilote. »*
Nous souhaitons modifier comme suit : *« Les frais découlant du travail de l'étude de cette motion seront pris en charge par la Commune de Cressier. »*

Je vous remercie de votre attention.

Mme Françoise Maire, Ensemble pour Cressier :

Après toutes ces bonnes paroles, le groupe Ensemble pour Cressier tient à présenter ce projet. La pandémie que nous traversons actuellement nous rappelle à quel point nous ne pouvons ignorer notre environnement et combien il est indispensable de favoriser les écosystèmes. Il est de notre responsabilité de réagir pour nous, pour les générations futures, nos enfants, petits-enfants et pour la nature. Le moindre geste compte !

Il nous est possible d'agir à notre échelle. C'est pourquoi, le groupe Ensemble pour Cressier dépose une motion pour améliorer la biodiversité dans notre village.

Cette motion propose un projet concret, celui de développer certaines parcelles communales, pauvres en biodiversité, en plantant des espèces végétales indigènes, servant d'habitat à une grande variété de petits animaux.

Ce projet gagnerait à être participatif. Nous pourrions alors inclure l'école de Cressier, des élèves pourraient être impliqués à la réalisation dudit projet, en participant à la plantation de haies écologiques par exemple, ceci sous la direction de paysagistes spécialisés dans le domaine.

Chacun d'entre vous a pu prendre connaissance du projet-pilote et le coût de cette réalisation – nous en sommes bien contents s'il est pris entièrement en charge par la Commune. Par la suite, si ce projet-pilote est accepté, nous demandons son élargissement à d'autres parcelles et, par conséquent, que la Commune prenne en charge ces frais. Nous demanderons aussi au Conseil communal d'inciter entreprises et privés de suivre cette direction. Nous demandons aussi la possibilité d'envisager d'autres mesures qui nous paraissent importantes, telles que l'abandon progressif et accompagné de l'emploi de pesticides de synthèse sur le terrain communal, la réduction nocturne de l'éclairage public et d'envisager une adhésion future au Parc Chasseral.

Au vu de toutes les réalisations favorisant le développement durable, déjà entreprises à Cressier, il semble opportun de continuer dans cette voie et nous en sommes très heureux. Finalement, l'objectif est d'envisager plusieurs pistes, mais notre projet se porte surtout sur l'étude de la parcelle des Argilles, ceci pour le bien de la nature, de tous ses habitants aussi petits soient-ils et pour le bien de Cressier et ses habitant-e-s.

Merci de votre attention.

Mme Melissa Cravero, Présidente :

Merci. Est-ce que quelqu'un d'autre dans la salle souhaite la parole ?

M. Luciano Cravero, Ensemble pour Cressier :

Nous demandons 5 minutes de suspension de séance, afin de pouvoir discuter l'amendement au sein du groupe.

Mme Melissa Cravero, Présidente :

Je ne connais pas la procédure dans ce cas-là, mais si le Conseil communal juge que c'est opportun, alors c'est accepté. Le Conseil communal valide la demande de suspension.

5 minutes de suspension de séance

Alors nous avons discuté et nous acceptons l'amendement à l'unanimité. Cependant, il est nécessaire que le Conseil général en entier vote cet amendement, qui est donc le suivant :

Les frais qui découlent du travail lié à l'étude de cette motion seront pris en charge par la Commune de Cressier.

Celles et ceux qui acceptent la modification de cette motion, par l'ajout de cette phrase, peuvent lever la main. L'amendement est accepté à l'unanimité.

Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer sur ce point ? Est-ce que le Conseil communal souhaite répondre ?

M. Jean-Bernard Simonet, Conseiller communal :

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communal prend acte de cette motion.

Mme Melissa Cravero, Présidente :

Ce point étant terminé. Nous passons au point suivant.

Interruption de M. Nicolas Ruedin qui rappelle que la motion doit elle aussi être votée et pas seulement l'amendement.

Celles et ceux qui acceptent la motion, avec l'amendement, sont priés de lever la main. La motion est acceptée à l'unanimité.

9. POINTS EN SUSPENS – INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL

M. Michel Froidevaux, Conseiller communal :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Un membre de votre Conseil s'est approché de nous pour nous demander d'équiper les arrêts de bus des Sansfoins de bancs, pour nos aînés qui habitent justement aux Sansfoins et pour les pensionnaires du home. Nous avons tenu compte de cette demande. Par ailleurs, on va équiper la station de vélos de Neuchâtel-Roule avec des abris également. Pour ce faire, nous avons fait appel à l'entreprise Velopa. Monsieur Maçon est venu, nous l'avons reçu avec notre administrateur cette semaine. Pour votre information, nous allons recevoir des offres pour ces abris de vélos, ainsi que les abribus avec banc et éventuellement encore un banc. Nous attendons de savoir combien coûtent ces bancs à l'unité, pour éventuellement en placer à différents endroits.

Voilà, juste pour vous informer que c'est en route !

M. Joël Boulogne, Conseiller communal :

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors du Conseil général du 18 mars dernier, il vous avait été fait lecture d'un courrier d'un citoyen de Cressier demandant la modification de vitesse sur la RC5. Le Service des Ponts & Chaussées a répondu négativement à cette demande de ralentissement et à la création d'un passage piéton face au Chemin de la Suche. Cette décision est motivée par un risque supplémentaire de ralentir la circulation. Cette décision est définitive et le SPCH a refusé cette demande.

M. Jean-Bernard Simonet, Conseiller communal :

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Juste une information concernant le chantier de la CEN, réservoir de Frochoux : la 1^{ère} étape du génie civil est terminée, dans les délais qui étaient prévus. Il y aura la pose des conduites à l'intérieur de ces 2 réservoirs, durant le mois prochain.

Concernant la conduite d'alimentation du réservoir et du Landeron, les travaux sur le secteur de Frochoux vont bon train et seront terminés d'ici 2 à 3 semaines. Ensuite, il y aura le prolongement depuis le chemin des Châbles, jusqu'au Ruhaut et ainsi de suite jusqu'au Landeron.

Concernant le CAD, un COPIL a été formé entre le Groupe Celsius, ses ingénieurs, la Commune de Cornaux et la Commune de Cressier, pour l'implantation des conduites sur les tracés communaux. Nous avons déjà eu une séance, nous en avons une autre la semaine prochaine pour définir les tracés au fur et à mesure de la réception par les habitants/propriétaires d'immeubles de ce chauffage. Ils ont effectué un premier tracé, de pensée, où cela était le plus intéressant par rapport aux grands immeubles et autres, mais ils disent devoir l'améliorer de semaine en semaine par rapport à l'intérêt des gens pour ce chauffage.

Au niveau du local des TP2C, il y a eu une demande concernant la possibilité d'y implanter la centrale de secours en cas d'arrêt non contrôlé de la raffinerie, afin que les gens puissent continuer de bénéficier de leur chauffage et eau chaude. Il y a des discussions en cours entre le comité directeur des TP2C au sujet des offres qui ont été faites par le groupe Celsius. Actuellement, aucune décision n'a été prise. Cela mérite encore une séance de compréhension entre les 2 communes, puis après cela sera sanctionné si les communes sont d'accord ou pas. Pour le moment, je ne peux pas vous donner de réponse sur ce sujet-là.

10. DIVERS

Mme Melissa Cravero, Présidente :

Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer dans ces divers ?

M. Cosimo Pepe, Ensemble pour Cressier :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je commence ma question par la fin. Est-ce que le Conseil communal a réagi ? Est-ce que le Conseil communal a l'intention de réagir ? Est-ce que le Conseil communal a le pouvoir d'agir ? Ces questions se réfèrent à la banderole posée en face du magasin Volg. Depuis quelques semaines, des collègues de travail me taquent à ce sujet et je pense qu'il ne m'appartient pas de donner une réponse.

Mme Melissa Cravero, Présidente :

Est-ce que le Conseil communal souhaite répondre tout de suite sur ce point ?

Mme Isabelle Garcia, Conseillère communale :

Je prends acte de la question et y répondrai ultérieurement.

M. Jean-Bernard Simonet, Conseiller communal :

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Au terme de cette séance, je tiens à souhaiter à l'ensemble du Conseil général, aux collègues et à l'administration des prochaines vacances bien méritées et attendues je pense que puis 1.5 ans, voire 2 ans. Bonnes vacances à tous ! Merci.

La séance est levée à 20h58.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL,

La Présidente,

Le Secrétaire,

M. Cravero

L. Demarta

